

Fondation de la ville de Montauban

C'est en 1144 que la ville de Montauban fut fondée.

« Le comte Alphonse, de retour d'Espagne où il avait moyenné la paix entre les rois de Castille et de Navarre, vint dans le Quercy avec Raymond, son fils, comte de Saint-Gilles, et il exécuta le projet qu'il avait conçu, de fonder une ville sur la rive droite du Tarn, à l'endroit où les anciens comtes de Toulouse avaient fait bâtir un château qui servait de boulevard au pays et où ils avaient coutume de loger quand ils visitaient cette partie de leurs états. »

« Il en fit tracer l'enceinte et délivra avec son fils Raymond, le 1^{er} lundi d'octobre 1144, une charte pour régler les droits que les habitants de la nouvelle ville lui paierait à lui et à ses successeurs. Il lui donna le nom de Montauban, (*Mountalba*), nom qui dérive de sa situation sur un plateau élevé qui termine la plaine du Bas-Quercy et où croissent beaucoup de saules (*alba* ou *alba*). »

La ville prit pour ses armes , un de ses arbres et y ajouta après la guerre de cent ans , trois fleurs de lys en chef (Histoire de Montauban Livre I, chap VIII) *Le Bret*

« Alphonse établit sur les nouveaux habitants de Montauban différents droits.. »

Les droits pour les habitants :

Il imposa 12 deniers d'acapte pour chaque maison situé sur un espace de terre qui aurait six *astades* (v.dico.) de large et douze de long. Tout particulier qui tenait un fief du compte, était obligé de lui payer un denier par sou, s'il venait à le vendre ou à l'engager.

Les droits pour les étrangers :

Pour les denrées et autres marchandises qu'ils portaient en ville :

- 1- Pour un setier de blé, on payait une *demi-coupe* (v.dico.)
- 2- Idem pour une charge d'âne de sel.
- 3- Celui qui achetait en ville pareille charge devait payer un denier ; il payait une maille (V.dico.), s'il en apportait une charge d'homme et une (demi-maille), quand il en emportait pareille charge.
- 4- Une obole (demi-denier) pour une charge d'âne de vin qui entrait en ville.
- 5- Un denier pour la vente d'un cheval ou d'une jument, d'un mulet ou d'une mule, d'un bœuf ou d'une vache.
- 6- Une obole pour la vente d'un pourceau de la valeur de 12 deniers et au-dessus.

MONTAUBAN

- 7- On n'était assujéti à aucun droit pour les mesures et charges moindres, ni pour la vente d'une peau de mouton, de brebis, de bouc, de chèvre et d'autres menues bêtes.
- 8- Les droits pour la boucherie furent fixés à un denier pour chaque bœuf ou vache.
- 9- Les droits pour la boulangerie étaient d'une maille, par semaine, qui devait être payée la première férie, c'est à le dimanche.
- 10- Ceux des revendeurs, habitants de la ville ou forains, qui étalaient des marchandises au marché, donnaient 6 deniers, payables chaque année le jour de la Toussaint.
- 11- Ceux des marchands forains qui portaient des draps pour vendre, payaient 4 deniers, plus 2 par balle.
- 12- Les laboureurs devaient servir au forgeron de la ville une rente appelée *lauze* ou *reliage* ; celui-ci était tenu de faire et de réparer les ferrures des moulins, de ferrer le cheval du seigneur, de faire la ferrure des portes de la ville et du château, moyennant la fourniture du fer, dont le seigneur levait une pièce sur les forgerons qui venaient s'établir à Montauban, ou y vendre des marchandises. Le droit de monture était fixé à un seizième et celui de la cuisson à une obole par setier de farine.
- 13- Une querelle ou dispute entre habitants emportait une amende de 5 sous qui s'élevait à 30 sous, s'il y avait effusion de sang.
- 14- Si on venait à se frapper de l'épée, le seigneur exerçait contre les coupables la justice qu'il lui plaisait ; il en était de même contre les voleurs, les homicides et les faussaires.
- 15- L'adultère était puni par la confiscation de tous les biens.
- 16- Tous ceux qui venaient habiter la nouvelle ville, y devaient être à l'abri des contraintes des étrangers.
- 17- Lorsque le comte ou ses sergents venaient séjourner à Montauban, ils devaient y acheter ce qui leur était nécessaire, sans user, ni de force, ni de violence ; les habitants devaient en agir avec lui, comme ceux de Toulouse, quand il signifierait quelque ordre.
- 18- Les Montalbanais furent chargés de bâtir un pont sur le Tarn, dont Alphonse se réserva de fixer les droits avec six prudhommes de la ville. Le droit de disposer, en mourant, de leurs biens, sans qu'il put être contrevenu à leurs dispositions, était accordé, tant aux hommes qu'aux femmes de Montauban.
- 19- Le comte et son fils promirent ensuite et jurèrent sur les saints Evangiles de ne jamais vendre, engager, obliger, inféoder la ville, ni la transférer dans un autre lieu, ni de faire donation de son domaine et des établissements qu'ils y avaient faits.

Les choses étant ainsi ordonnées, la plupart des prudhommes de la ville firent hommage au comte de Toulouse, tant pour eux que pour elle, en présence de Raymond de Saint-Michel, de Raymond Sarrasin, de Pierre Guillaume, de Pierre L'Historien, d'Adhémar Certaborda, de Pierre Roais, de Guillaume du

MONTAUBAN

Cloître, de Pierre Vital, de Pierre Lebret, de Pons d'Astarac et de Géraud Rusel ; *Louis VII étant roi de France, Alphonse, comte de Toulouse et Raymond, évêque de Toulouse, etc.*

La ville de Montauban fut bâtie à une très petite distance du lieu de Montauriol. Montauriol était situé sur une hauteur, vis-à-vis le confluent du Tescou et du Tarn. Dans quelques chartes, il est appelé *Mons Aureolus* (montagne des Loriots) en langue vulgaire : *Auriols* ; »

« Montauriol n'était qu'un village ou une bourgade, bien qu'il fût situé sur un terrain extrêmement fertile et dominant la vaste plaine de Toulouse et de la Gascogne et la belle vallée de Saint-Naufari. »

Le comte de Toulouse, en fondant Montauban, porta un grand préjudice à l'abbaye de Saint-Audard, parce que, pour peupler la nouvelle ville, il ouvrit un asile aux habitants du voisinage, presque tous vassaux de ce monastère, principalement ceux de Montauriol, qu'il contraignit d'abandonner leurs habitations pour s'y aller établir. Il persécuta l'abbé Albert et les religieux qui s'opposaient à cette entreprise, et gagna tellement le cœur de leurs *donnés* et sujets, que ceux-ci se révoltèrent contre eux, ne voulurent plus les reconnaître, et finirent par les chasser de l'abbaye, après leur avoir fait subir mille outrages.....

Extrait de l'Histoire générale de la province du Quercy - tome II (G. Lacoste)

Retour cliquez [ici](#)